

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2017

CP2017_08_40
id. 3475

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR
GARONNE POUR LE PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ
DE L'EAU DES RIVIÈRES
ANNÉE 2017**

Depuis 1992, il existe un partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne pour le suivi de la qualité de l'eau des rivières du département. Le programme 2017 a obtenu l'accord de l'Agence de l'Eau qui propose une convention concernant son aide financière.

I - ASPECT TECHNIQUE :

La convention prévoit les éléments suivants :

- Le suivi de la qualité des cours d'eau de 26 stations de mesure : Aubergès, Barguelonne amont, Barguelonne aval, Baye, Baye amont, Brive, Bonnette amont, Cabertat, Cézone, Courounets, Courounets amont, Fontanel, Gat, Larone amont, Larone, Lezert, Marguestaud, Perséguet aval, Perséguet amont, Rieumet, Rieutort amont, Petite Séoune, Seye aval, Tauge amont, Tessonne, Vaysse.
- Le nombre de campagnes de prélèvements est fixé entre 4 et 6, pour toutes les stations de mesure, soit un maximum de 156 prélèvements. 76 tarages (mesures de débit) seront également réalisés pour établir des courbes de débit pour chaque rivière. Les analyses physicochimiques seront réalisées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-garonne.
- Enfin une synthèse annuelle est réalisée pour chaque rivière avec un historique de la qualité de nos cours d'eau depuis 2005.

II - ASPECTS FINANCIERS :

Le Comité de Gestion du SATESE, lors de sa réunion du 06 mars 2017, a approuvé ce programme de 2017, dont le coût a été estimé à 45 723 € TTC. Le montant de l'aide accordée par l'Agence est de 27 433 € TTC (soit 60 % d'aide).

Cette subvention est en correspondance avec les prévisions budgétaires du SATESE concernant l'exercice 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité de gestion du SATESE réuni le 6 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, et selon les termes figurant en annexe, la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières au titre de l'année 2017 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC